



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Pertex® Histolab

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 06.12.2005  
Date de révision 05.11.2015

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Pertex® Histolab  
N° article 00801, 00811, 00814, 00822, 00825, 00840

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés comme pertinents PC21 Produits chimiques de laboratoire  
Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur

Nom de société Histolab Products AB  
Adresse administrative Södra Långebergsgatan 36  
Adresse postale Södra Långebergsgatan 36  
Code postal 421 32  
Ville Västra Frölunda  
Pays Suède  
Tél. 0046 31 7093030  
Fax 0046 31 7093040  
E-mail mail@histolab.se  
Site Internet http://www.histolab.se  
Entreprise n° 556098-6811  
Nom de l'interlocuteur Malin Häger

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Les heures de bureau: +46 31-7093030

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP Classification Flam. Liq. 3;H226;  
Acute tox. 4;H312;  
Skin Irrit. 2;H315;  
Acute tox. 4;H332;  
STOT RE2;H373;

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement

Mentions de danger

Attention

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (hørselorgan) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser koldioxid, pulver eller skum pour l'extinction.

### 2.3. Autres dangers

Impact sur la santé

Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et par ingestion et causer des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

| Nom du composant | Identification                            | Classification                     | Concentration |
|------------------|---|------------------------------------|---------------|
| Xylène           | N° CAS: 1330-20-7                         | Flam. Liq. 3; H226                 | 30 - 65 %     |
|                  | N° CE: 215-535-7                          | Acute tox. 4; H332                 |               |
|                  | N° index: 601-022-00-9                    | Acute tox. 4; H312                 |               |
|                  | Synonymes: Xylènes, isomères mixtes, purs | Skin Irrit. 2; H315<br>Note : C, * |               |
| Ethylbenzène     | N° CAS: 100-41-4                          | Flam. Liq. 2; H225                 | 0 - 20 %      |
|                  | N° CE: 202-849-4                          | Acute Tox. 4; H332                 |               |
|                  | N° index: 601-023-00-4                    | STOT RE2; H373                     |               |
|                  | Synonymes: Ethylbenzène                   | Asp. tox 1; H304                   |               |

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Inhalation            | Aller à l'air frais et se reposer. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.                                   |
| Contact avec la peau  | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.  |
| Contact avec les yeux | Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Använd tempererat vatten. Transporter à l'hôpital ou chez un spécialiste des yeux. |
| Ingestion             | Boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente.   |

Ne pas faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus

Inhalation: mal de tête, nausées, étourdissements mm. À des concentrations élevées / les cas graves: inconscience.  
Ingestion: mêmes symptômes que l'inhalation. Contact avec la peau: Dégraissant. Peut être absorbé par la peau en une vaste / contact prolongé.  
Contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée  
Ögonkontakt: Irritant pour les yeux.

Symptômes et effets différés

Même que pour les symptômes aigus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations

Données insuffisantes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyen d'extinction inapproprié

Données insuffisantes.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil à adduction d'air si le produit est impliqué dans un feu. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les vapeurs. Porter des gants de protection, et, en cas de risque d'éclaboussures, également des lunettes de protection/masque facial. Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Surveiller le risque d'inflammation et d'explosion.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Nettoyer la zone avec de l'eau. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Autres instructions

Voir la section 7. Voir la section 8. Voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Manipulation

Voir la section 8 pour les équipements de protection appropriés. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée est requise. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles. Éliminer toute source d'ignition. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Risque d'une concentration de vapeur au niveau du sol et dans les zones basses.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Protéger contre la chaleur et la lumière directe du soleil. Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc. Tenir à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

## Conditions de conservation sécurisée

### Mesures techniques et conditions de stockage

Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

| Nom du composant | Identification                            | Valeur                           | Année |
|------------------|---|----------------------------------|-------|
| Xylène           | N° CAS: 1330-20-7                         | 8 heures: 50 ppm                 | 2008  |
|                  | N° CE: 215-535-7                          | 8 heures: 221 mg/m <sup>3</sup>  |       |
|                  | N° index: 601-022-00-9                    | 15 min.: 100 ppm                 |       |
|                  | Synonymes: Xylènes, isomères mixtes, purs | 15 min.: 442 mg/m <sup>3</sup>   |       |
|                  |   | H                                |       |
| Ethylbenzène     | N° CAS: 100-41-4                          | 8 heures: 20 ppm                 | 2012  |
|                  | N° CE: 202-849-4                          | 8 heures: 88,4 mg/m <sup>3</sup> |       |
|                  | N° index: 601-023-00-4                    | 15 min.: 100 ppm                 |       |
|                  | Synonymes: Ethylbenzène                   | 15 min.: 442 mg/m <sup>3</sup>   |       |

#### DNEL / PNEC des composants

##### Composant

Xylène

##### DNEL

Groupe: Travailleur

Voie d'exposition: Inhalation

Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)

Types d'effets: Effet systémique

Valeur: 77 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL

Groupe: Travailleur

Voie d'exposition: Inhalation

Fréquence d'exposition: Court-terme (aigu)

Types d'effets: Effet systémique

Valeur: 238 mg/m<sup>3</sup>

---

|           |  |
|-----------|--|
| DNEL      | Groupe: Travailleur<br>Voie d'exposition: Inhalation<br>Fréquence d'exposition: Court-terme (aigu)<br>Types d'effets: Effet local<br>Valeur: 289 mg/m <sup>3</sup>         |
| DNEL      | Groupe: Travailleur<br>Voie d'exposition: Cutané<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique<br>Valeur: 180 mg/kg body weight/24h   |
| DNEL      | Groupe: Consommateur<br>Voie d'exposition: Inhalation<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique<br>Valeur: 14,8 mg/m <sup>3</sup> |
| DNEL      | Groupe: Consommateur<br>Voie d'exposition: Cutané<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique<br>Valeur: 108 mg/kg body weight/24h  |
| DNEL      | Groupe: Consommateur<br>Voie d'exposition: Oral<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique<br>Valeur: 16 mg/kg body weight/24h     |
| PNEC      | Voie d'exposition: le sol<br>Valeur: 2,31 mg/kg  |
| PNEC      | Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer<br>Valeur: 12,46 mg/kg   |
| PNEC      | Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce<br>Valeur: 12,46 mg/kg  |
| PNEC      | Voie d'exposition: Eau de mer<br>Valeur: 0,327 mg/L  |
| PNEC      | Voie d'exposition: Eau douce<br>Valeur: 0,327 mg/L   |
| Composant | Ethylbenzène   |
| DNEL      | Groupe: Travailleur<br>Voie d'exposition: Inhalation<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique<br>Valeur: 77 mg/m <sup>3</sup>    |
| DNEL      | Groupe: Travailleur<br>Voie d'exposition: Inhalation<br>Fréquence d'exposition: Court-terme (aigu)<br>Types d'effets: Effet local<br>Valeur: 293 mg/m <sup>3</sup>         |
| DNEL      | Groupe: Travailleur<br>Voie d'exposition: Cutané<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique<br>Valeur: 180 mg/kg body weight/24h   |
| DNEL      | Groupe: Consommateur<br>Voie d'exposition: Inhalation<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique                                   |

|      |  |
|------|--|
| DNEL | Valeur: 15 mg/m <sup>3</sup><br>Groupe: Consommateur<br>Voie d'exposition: Oral<br>Fréquence d'exposition: Long-terme (répété)<br>Types d'effets: Effet systémique |
| PNEC | Valeur: 1,6 mg/kg body weight/24h<br>Voie d'exposition: Eau douce<br>Valeur: 0,1 mg/L  |
| PNEC | Voie d'exposition: Eau de mer<br>Valeur: 0,01 mg/L   |
| PNEC | Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce<br>Valeur: 13,7 mg/kg   |
| PNEC | Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer<br>Valeur: 1,37 mg/kg  |
| PNEC | Voie d'exposition: le sol<br>Valeur: 2,68 mg/kg  |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

|  |  |
|--|--|
| Contrôle de l'exposition professionnelle | Endroit bien ventilé. Travailler dans une hotte. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Des installations de lavage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. |
|--|--|

### Signalisation de sécurité



#### Protection respiratoire

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante : Suivre les règlements les normes européennes EN 149. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination dans l'air dépasse le niveau acceptable. |
|-------------------------|---|

#### Protection des mains

|                      |   |
|----------------------|---|
| Protection des mains | Porter des gants de protection.<br>Skyddshandskar enligt Europeisk standard EN 374.   |
| Matériaux appropriés | Protection > 8 heures: Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (fluoré).<br>Matériau multi-couches (ex : 4H, Saranex). |

#### Protection des yeux / du visage

|                     |   |
|---------------------|---|
| Protection des yeux | Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial.<br>Bouteille contenant de l'eau claire pour les yeux. |
|---------------------|---|

#### Protection de la peau

|   |  |
|---|--|
| Protection de la peau (autre que celle des mains) | Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. |
|---|--|

#### Hygiène / Environnement

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Mesures d'hygiène spécifiques | Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. |
|-------------------------------|---|

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| État physique  | Liquide incolore. Visqueux. |
| Couleur        | Incolore.                   |
| Odeur          | Aromatique. Douceâtre.      |
| Seuil olfactif | Valeur: 20-40 ppm           |

|  |  |
|--|--|
| Commentaires, pH (en tant que tel)                     | Données insuffisantes.   |
| Commentaires, pH (solution aqueuse)                    | Données insuffisantes.   |
| Commentaires, Point / intervalle de fusion             | Données insuffisantes.   |
| Point d'ébullition                                     | Valeur: 137-143 °C   |
| Point d'éclair   | Valeur: > 23 °C  |
| Commentaires, Taux d'évaporation                       | Données insuffisantes.   |
| Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure | 1 vol%   |
| Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure | 8 vol%   |
| Pression de vapeur                                     | Valeur: ~ 1 kPa<br>Température d'essai: = 20 °C                  |
| Commentaires, Densité de vapeur                        | Aucunes informations notées.                                     |
| Densité  | Valeur: 943 kg/m <sup>3</sup><br>Température d'essai: 21 °C      |
| Solubilité dans l'eau                                  | 175 mg/L   |
| Commentaires, Coefficient de partage : n-octanol / eau | Données insuffisantes.   |
| Combustion spontanée                                   | Valeur: > 500 °C   |
| Commentaires, Température de décomposition             | Données insuffisantes.   |
| Viscosité  | Valeur: = 412 mm <sup>2</sup> /s<br>Température d'essai: = 40 °C |
| Commentaires, Viscosité                                | Kinematisk viskositet.   |

## 9.2. Autres informations

### Autres propriétés physiques et chimiques

|              |                        |
|--------------|------------------------|
| Commentaires | Données insuffisantes. |
|--------------|------------------------|

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|            |  |
|------------|--|
| Réactivité | Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit. |
|------------|--|

### 10.2. Stabilité chimique

|           |  |
|-----------|--|
| Stabilité | Stable à température normale et l'emploi recommandé. |
|-----------|--|

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Le produit peut réagir violemment avec: Halogènes. Oxydants forts. |
|--------------------------------------|--|

### 10.4. Conditions à éviter

|                     |  |
|---------------------|--|
| Conditions à éviter | Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. |
|---------------------|--|

### 10.5. Matières incompatibles

|                   |  |
|-------------------|--|
| Matières à éviter | Eviter le contact avec des substances oxydantes. Peuvent être nocifs les surfaces peintes, les graisses de protection et d'étanchéité, les matériaux en caoutchouc et synthétiques. Oxydants forts. Acides forts. Hydrocarbures - halogénés. |
|-------------------|--|

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |
|-------------------------------------|---|

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Données toxicologiques des composants

|   |   |
|---|---|
| Composant   | Xylène  |
| DL50 oral   | Valeur: > 2000 mg/kg<br>Espèces d'animaux de laboratoire: Râta  |
| Autres informations toxicologiques sur le composant | ETA (Cutanée) 1100 mg/kg<br>ETA (Inhalation) 4500 ppmV (gaz)<br>ETA (Inhalation) 11,0 mg/l (vapeurs)<br>ETA (Inhalation) 1,50 mg/l (poussière/brouillard) |
| Effets CMR  | Cancérogénicité: Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.   |
| Composant   | Ethylbenzène  |
| Effets CMR  | Cancérogénicité: CIRC Centre international de recherche sur le cancer. Groupe 2B. Peut-être cancérogène pour l'homme.                                     |

## Autres informations concernant les risques de santé

|             |   |
|-------------|---|
| Généralités | L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents. Peut provoquer des dommages au foie et/ou aux reins. La substance est absorbée par: les intestins, les poumons, de la peau. |
|-------------|---|

## Effets aigus potentiels

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Inhalation            | Nocif par inhalation. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons. |
| Contact avec la peau  | Effet irritant et dégraissant. Un contact prolongé ou fréquent peut entraîner des rougeurs, du prurit et de l'eczéma/fissuration.  |
| Contact avec les yeux | Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes. Risque de lésions de la cornée.  |
| Ingestion             | Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut causer les mêmes symptômes que l'inhalation.  |

## Les effets retardés / exposition répétée

|   |  |
|---|--|
| Effets chroniques   | L'inhalation prolongée et fréquente de concentrations élevées de vapeurs peut entraîner des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau. Risque de lésions des reins. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  | Données insuffisantes.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Données insuffisantes.   |

## Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique

|                               |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| Cancérogénicité               | Données insuffisantes. |
| Mutagénicité                  | Données insuffisantes. |
| Toxicité pour la reproduction | Données insuffisantes. |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|             |   |
|-------------|---|
| Écotoxicité | Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. |
|-------------|---|

## Données toxicologiques des composants

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Composant                          | Xylène  |
| Toxicité aquatique aiguë, poissons | Valeur: = 2-11 mg/L<br>Méthode de contrôle: LC50<br>Espèces: Roccus saxatilis |

|   |   |
|---|---|
|   | Durée: 96h  |
| Toxicité aquatique aiguë, algues          | Valeur: = 3-5 mg/L<br>Méthode de contrôle: IC50<br>Espèces: Selenastrum sp.<br>Durée: 72h                 |
| Toxicité aquatique aiguë, daphnies        | Valeur: = 1-5 mg/L<br>Méthode de contrôle: EC50<br>Espèces: Daphnia magna<br>Durée: 48h                   |
| Mobilité, description                     | Mobilité, description: Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. |
| Persistence et dégradabilité              | Le produit est facilement biodégradable.  |
| Bioaccumulation                           | Ne se bio-accumule pas.   |
| Dégradabilité, coefficient                | Valeur: 2,77-3,15   |
| Résultat de l'évaluation PBT du composant | Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.                              |
| Autres effets négatifs                    | Données insuffisantes.  |
| Composant                                 | Ethylbenzène  |
| Toxicité aquatique aiguë, poissons        | Valeur: = 12,1 mg/L<br>Méthode de contrôle: LC50<br>Durée: 96h  |
| Toxicité aquatique aiguë, algues          | Valeur: = 438 mg/L<br>Méthode de contrôle: IC50<br>Durée: 72h   |
| Toxicité aquatique aiguë, daphnies        | Valeur: = 1,8-2,4 mg/L<br>Méthode de contrôle: EC50<br>Espèces: D. Magna<br>Durée: 48h                    |
| Mobilité, description                     | Mobilité, description: Le produit est insoluble dans l'eau.   |
| Persistence et dégradabilité              | Le produit est facilement biodégradable.  |
| Dégradabilité, coefficient                | Valeur: 3,5   |
| Résultat de l'évaluation PBT du composant | Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.                              |

## 12.2. Persistence et dégradabilité

Persistence et dégradabilité Données insuffisantes.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Données insuffisantes.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Données insuffisantes.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT (persistant, bio-accumulable et toxique) Données insuffisantes.

## 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes / remarques Données insuffisantes.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

Réglementation en vigueur concernant les déchets SFS 2011:927

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Produit classé déchet dangereux   | Oui   |
| Emballage classé déchet dangereux | Oui   |
| Code de déchets CED               | CED: 160506 produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire<br>CED: 180106 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses<br>CED: 180205 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses<br>CED: 20 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT |

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

|                 |      |
|-----------------|------|
| ADR / RID / ADN | 1866 |
| RID             | 1866 |
| IMDG            | 1866 |
| ICAO/IATA       | 1866 |

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

|           |                    |
|-----------|--------------------|
| ADR       | RÉSINE EN SOLUTION |
| RID       | RÉSINE EN SOLUTION |
| IMDG      | RESIN SOLUTION     |
| ICAO/IATA | RESIN SOLUTION     |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                 |   |
|-----------------|---|
| ADR / RID / ADN | 3 |
| RID             | 3 |
| IMDG            | 3 |
| ICAO/IATA       | 3 |

### 14.4. Groupe d'emballage

|           |     |
|-----------|-----|
| ADR       | III |
| RID       | III |
| IMDG      | III |
| ICAO/IATA | III |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|          |                |
|----------|----------------|
| Remarque | Pas pertinent. |
|----------|----------------|

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

|     |          |
|-----|----------|
| EmS | F-E, S-E |
|-----|----------|

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

|                |   |
|----------------|---|
| Nom du Produit | - |
|----------------|---|

### Autres informations utiles.

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Autres informations utiles. | Pas pertinent. |
|-----------------------------|----------------|

|           |    |
|-----------|----|
| Risque n° | 30 |
|-----------|----|

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Législation et réglementation | Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (UE) N o 453/2012 de la Commission, annexe I. Règlement (CE) n° 1272/2008 du parlement européen et du conseil tel que modifié. Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol. Référence sur les liquides inflammables. |
|-------------------------------|---|

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

|  |     |
|--|-----|
| Une enquête sur la sécurité chimique a été menée | Non |
|--|-----|

## SECTION 16: Autres informations

|   |  |
|---|--|
| Notes du fournisseur  | Ersätter säkerhetsdatablad med versionsdatum: 14.04.2015   |
| CLP Classification  | Flam. Liq. 3; H226;<br>Acute tox. 4; H312;<br>Skin Irrit. 2; H315;<br>Acute tox. 4; H332;<br>STOT RE2; H373;   |
| Liste des phrases R pertinentes (visées aux sections 2 et 3).                                     | R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.<br>R10 Inflammable.<br>R38 Irritant pour la peau.   |
| Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).                        | H332 Nocif par inhalation.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée<br>H312 Nocif par contact cutané. |
| Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité | C&L Inventory database. Directive du Conseil européen 1272/2008. Les données de fabricant.   |
| Informations ajoutées, supprimées ou modifiées  | Modification des sections : 2, 3, 4, 6, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 15  |
| Version   | 3  |
| Responsable de fiche de données de sécurité   | Histolab Products AB   |
| Préparée par  | Malin Häger  |